



ELECTIONS

Suite à un manque d'informations concernant les élections , nous tenons à éclaircir quelques points :

- Le vote physique ou par correspondance est **CONFIDENTIEL**.
Il sera impossible de connaître pour qui les salariés ont voté , aussi bien pour la direction que pour les organisations syndicales.
- Vérifier de bien mettre dans votre enveloppe « T » les quatre bulletins correspondant aux CE titulaire, CE suppléant, DP titulaire, DP suppléant.
- Pour le vote par correspondance, n'oubliez pas de poster votre enveloppe « T » au plus tard le lundi 2 février 2015 (ne pas tenir compte de la date inscrite sur celle-ci). Tout vote reçu après le 5 février au matin sera non validé.
- Pour le vote physique tout le matériel de vote sera donné sur place (au bâtiment A1), ne rien laisser dans l'isoloir, un broyeur sera mis à disposition à la sortie de l'isoloir.
- Les salariés ayant voté par correspondance pourront revoter physiquement , mais dans ce cas seul le vote physique sera pris en compte.

jeudi 29 janvier 2015